



Salon des Loisirs Créatifs & du Savoir-faire Toul

REGLEMENT INTERIEUR

DIRECTIVES POUR LE BON DEROULEMENT DU SALON

L'organisateur se réserve le droit de refuser tout exposant dont l'activité ne lui semblerait pas conforme avec l'objet du salon (article 11-7 du règlement des foires et salons) et si son attitude n'est pas compatible à la notoriété des salons organisés par le Comité des Fêtes de Toul.

BADGE

Le port du badge exposant qui vous est remis à votre arrivée, est obligatoire sur toute la durée de ce salon. N'oubliez pas de le rendre, à l'issue, à la personne qui vous l'a remis.

HORAIRES

Les horaires d'ouverture au public sont : Samedi de 10h00 à 19h00 et dimanche de 10h00 à 18h00. Merci de respecter ces horaires avant de fermer votre stand. L'ouverture aux exposants est le samedi dès 8h00 pour la mise en place et le Dimanche dès 9h00.

RESTAURATION

Les horaires d'ouverture de la restauration sont de 11h45 à 14h00. Après cet horaire, vous avez la possibilité de vous restaurer au bar qui propose sandwich, pâté lorrain, gaufre et pâtisserie.

REGLEMENT BOISSON ET RESTAURATION

Le règlement des boissons et de la restauration se fera uniquement à la caisse centrale, positionnée face au bar, qui vous remettra les tickets correspondants à votre commande.

PROPRETE DU STAND

Avant de quitter votre stand, merci de laisser votre emplacement propre, sans carton ou autre objet hétéroclite. En cas de non-respect, votre participation ne sera pas reconduite l'année suivante et votre chèque de caution non restitué.

PARKING

Dès votre véhicule déchargé, celui-ci doit être immédiatement garé sur les parkings matérialisés et ne pas rester devant la salle ou sur le trottoir sur le côté (Rue prioritaire et passagère pour le personnel de la gendarmerie).

STANDS VIDES

Les emplacements inoccupés par l'exposant avant l'ouverture du salon seront considérés comme disponibles et redeviendront propriété du Comité des Fêtes qui pourra en disposer comme bon lui semble.

CAUTION

Un chèque de caution vous sera demandé lors de votre inscription. Sa restitution se fera en fin de salon selon l'état de propreté du stand. En cas d'absence totale non signalée par courrier ou courriel dans le mois précédent de l'ouverture du salon, la caution ne sera pas restituée.

EMPLACEMENT

Afin de contenter le maximum de réservation, il vous sera proposé un emplacement de 1 ou 2 tables maximum (2m ou 4m) avec 1 grille double maximum.

Pour le Conseil d'Administration
Le Président
Daniel PIERRE

Comité des Fêtes de Toul
Boîte Postale 90 128 54205 TOUL Cedex
comitedesfetestoul@gmail.com